



UNEQ

UNION DES ÉCRIVAINES
ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023 / 2024

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA DIRECTRICE	4
1. VIE ASSOCIATIVE	7
1.1. Gouvernance.....	7
1.1.1. Conseil d’administration	7
1.1.2. Plan stratégique et plan d’action.....	8
1.1.3. Politiques internes.....	8
1.1.4. Ressources humaines	9
1.2. Représentations politiques	9
1.2.1. Loi sur le droit d’auteur	9
1.2.2. Intelligence artificielle	10
1.2.3. Lecture, cause nationale	11
1.2.4. Langue française	11
1.2.5. Diversité, équité, inclusion	12
1.2.6. Écoresponsabilité.....	12
1.3. Délégations et collaborations.....	13
1.4. Communications.....	13
1.4.1. Externes	13
1.4.2. Internes (<i>Séance tenante et Info-UNEQ</i>)	14
1.4.3. Veille média.....	15
1.5. Régions.....	16
1.6. Maison des écrivains	16
2. PROMOTION DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE	19
2.1. Diffusion	19
2.1.1. Parlez-moi d’une langue !	19
2.1.2. Tournées-rencontres	20
2.1.3. La culture à l’école	21
2.1.4. Writers in CEGEP	21
2.1.5. Résidences en bibliothèques.....	22
2.1.6. L’infocentre littéraire	22
2.2. Événements	23
2.2.1. Nuit de la lecture	23
2.2.2. Rendez-vous du premier roman, 11 ^e saison	25
2.2.3. Prix des Horizons imaginaires	27
2.2.4. Table ronde ANEL-UNEQ et Festival Québec en toutes lettres.....	28
2.3. Rayonnement à l’international	28

2.3.1. Résidences à l'étranger	28
2.3.2. Accueil de résident.e.s	28
3. DÉFENSE DES DROITS SOCIOÉCONOMIQUES	30
3.1. Formation continue	30
3.1.1. Programme de parrainage.....	30
3.1.2. Ateliers de formation	31
3.1.3. L'auteur autonome	33
3.2. Gestion de carrière	34
3.2.1. Aspects juridiques	34
3.2.2. Fiscalité et administration	34
3.3. Conditions de travail.....	35
3.3.1. Recommandations	35
3.3.2. Loi sur le statut de l'artiste.....	35
3.3.3. Proposition d'affiliation à la FNCC-CSN	36
3.3.4. Prévention du harcèlement et de la violence	36
3.4. Soutien financier	37
3.4.1. Partenaires-rabais	37
3.4.2. Petites annonces.....	37
3.4.3. Fonds de secours Yves-Thériault	37
3.4.4. Bourses de création Charles-Gagnon, Jean-Marie-Poupart, Jean-Pierre-Guay	38
IN MEMORIAM.....	40

Mot de la directrice

Un brin de jasette

Voici venu le moment de l'année où, malgré le printemps qui bat son plein, l'équipe permanente de l'UNEQ doit s'extirper de la folie quotidienne pour documenter les douze derniers mois. Bien que ce soit la 24^e fois que je me prête à l'exercice, c'est la toute première à titre de directrice générale. Vous me pardonnerez donc, je l'espère, quelques débordements, notamment sur la période couverte, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Car l'année 2022-2023 a été lourde d'incidences sur celle que l'on clôture aujourd'hui. À la suite des bouleversements et des nombreux départs, celle-ci s'ouvrirait sur une UNEQ bien amochée. Il fallait se relever, vite. Le nouveau conseil d'administration a été élu et m'a nommée, dès l'automne, à la direction générale. Merci encore, cher CA, pour votre confiance et pour votre indéfectible implication grâce à laquelle l'UNEQ a pu reprendre rapidement le cours de ses mandats.

Peu à peu, l'équipe permanente s'est reconstruite. Pour celles et ceux qui la forment aujourd'hui, ce rapport d'activités constitue aussi une première fois : alors que plusieurs sont arrivés.e.s au beau milieu de l'année, il leur a fallu réaliser leur premier exercice du genre en colligeant, en rassemblant et en consignait les données sur tous les programmes, projets et services de l'UNEQ depuis le 31 mars. Je vous invite à lire le fruit de ce travail dans les pages qui suivent.

Au passage, vous y cibleriez peut-être quelques activités auxquelles vous avez participé ? Ou peut-être y découvririez-vous des services et des programmes que vous ne connaissiez pas ? Peut-être même serez-vous inspiré.e.s pour de futurs projets ? Ce que vous verrez moins, en revanche, c'est tout le boulot qui a été abattu, en coulisses, pour atteindre ces résultats, par les cinq personnes de ce nouveau secrétariat. Charles, Chloé, Lucas, Mathieu et Noémie : si j'avais à tracer vos courbes d'apprentissage, elles seraient verticales ! Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre constante motivation, votre rigueur et votre professionnalisme ; merci aussi pour votre humour et votre sensibilité – l'année aurait été bien plus difficile sans vous, chère équipe.

Heureusement, nous bénéficions d'une expertise développée depuis plus de 45 ans, de mécanismes éprouvés, et surtout, d'une nouvelle loi permettant de mieux défendre les artistes de la littérature.



« J'ai appris avec joie votre nomination à la direction générale de l'UNEQ. Il y a des gestes naturels qui ne trompent pas et votre promotion en fait partie.

Votre dévouement envers l'Union, votre empathie envers vos membres, vos compétences et en un mot, votre personnalité, font que l'avenir de l'Union apparaît serein et prometteur avec vous à sa tête. »

– MICHEL TRUDEAU

Nous avons aussi pu tirer les leçons de ce que nous nommons communément « la crise » à l'interne, particulièrement sur l'importance de la communication et du dialogue.

C'est dans cet esprit que le conseil d'administration et l'équipe permanente ont abordé la suite, en prévoyant un grand chantier consultatif à l'automne 2024 et en proposant l'affiliation à la FNCC-CSN. Les onze séances de discussion sur cet objet, qui ont mené à l'AGE du 4 mai, nous ont permis d'échanger avec plus d'une centaine d'artistes. Et, au-delà de l'issue du vote, la proportion à 82,2 % nous a offert une réponse claire sur les orientations que les membres souhaitent donner à l'UNEQ en matière de défense des droits socioéconomiques : négocier des ententes collectives qui amélioreront les conditions de pratique des artistes de la littérature.

Pour y parvenir, votre collaboration est indispensable, chers et chères artistes. Je me réjouis que nous ayons pu reprendre le dialogue et je tiens à vous en remercier, de tout cœur. Merci pour votre participation aux discussions et aux activités, pour votre

soutien et parfois même pour votre indulgence ; merci de partager vos expériences et vos commentaires qui nous font toujours avancer dans l'accomplissement de notre mission commune. Les meilleures intentions doivent trouver leurs échos chez vous. C'est ensemble que nous parviendrons à faire rayonner la littérature québécoise et à obtenir de meilleures conditions pour vous, artistes, qui la rendez possible.

Si le temps nous manque trop souvent pour discuter plus longuement, sachez que vos impressions et vos idées sont toujours appréciées et considérées avec grand intérêt. Celles et ceux qui ont eu à *subir* ma loquacité savent à quel point j'éprouve beaucoup trop de plaisir à bavarder, surtout lorsqu'il s'agit des enjeux du secteur littéraire. Mais bon... N'est-il pas étonnant de constater les résultats qui émanent parfois d'un simple brin de jasette ?

Geneviève Lauzon
Directrice Générale



« Ayant eu à traiter avec vous au fil des ans, je ne compte plus les occasions où j'ai pu mesurer votre efficacité. Je trouve que l'UNEQ a de la chance. »

- LOUIS HAMELIN



VIE ASSOCIATIVE

« Bravo à l'UNEQ pour l'organisation des
assemblées de cuisine ! Ces démarches de
consultation sont nécessaires et les
outils que vous nous transmettez sont
clairs et pertinents ! »

– FRÉDÉRIQUE DUBÉ





1. VIE ASSOCIATIVE

1.1. GOUVERNANCE

1.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2023-2024 a démarré avec la démission en bloc de l'ancien conseil d'administration, au lendemain de l'assemblée extraordinaire du 29 mars 2023. Dès lors, l'appel de candidatures a été lancé et les membres ont élu sept nouveaux.elles administrateur.rice.s. À l'issue des élections, lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2023, un tirage au sort a déterminé les sièges et la durée des mandats :

SIÈGES 2, 4 ET 6 (mandat d'un an, 2023 à 2024)

- Natasha Kanapé-Fontaine
- Erika Soucy
- Pierre-Yves Villeneuve

SIÈGES 1, 3, 5 et 7 (mandat de deux ans, 2023 à 2025)

- Jean-Philippe Bergeron
- Josée Marcotte
- Sophie-Luce Morin
- Anne-Marie Sicotte

Un nouvel appel de candidatures sera lancé au printemps pour les mandats qui viennent à terme. En attendant, comme le prévoient les statuts et les règlements de l'UNEQ, le conseil a nommé le conseil exécutif à la prise des fonctions, en juin 2023 : Pierre-Yves Villeneuve à la présidence, Natasha Kanapé-Fontaine à la vice-présidence et Jean-Philippe Bergeron à la trésorerie.



Le nouveau conseil avait du pain sur la planche : nomination d'un.e directeur.rice général.e à la suite du départ de Laurent Dubois, reconstruction du lien de confiance avec les membres, révision du plan stratégique, délégations et représentations, gestion du changement législatif, santé financière de l'UNEQ, etc.

Comme en témoigne le présent rapport d'activités, elles et ils se sont attelé.e.s à la tâche avec diligence et une grande implication. Pour mener adéquatement leurs mandats, elles et ils ont participé à des formations : l'une offerte par Daniel Lapointe sur la gouvernance d'organisme à but non-lucratif, et l'autre sur la nouvelle Loi sur le statut de l'artiste avec Véronique Roy.

1.1.2. PLAN STRATÉGIQUE ET PLAN D'ACTION

Le dernier plan stratégique de l'UNEQ avait été adopté à l'automne 2022, et bien que la nouvelle administration ait considéré que la globalité des orientations pouvait être maintenue, certains ajustements devenaient nécessaires en regard du résultat des votes sur le prélèvement de cotisations syndicales et la vente de la Maison des écrivains. Le plan stratégique dresse les six grandes orientations qui guideront les travaux, les réflexions et les motivations de l'équipe permanente et du conseil d'administration au cours de 2023 à 2027.



Les orientations participent toutes à la réalisation des mandats principaux de l'UNEQ – défendre les droits socioéconomiques des artistes de la littérature et valoriser la littérature québécoise – et répondent à des enjeux. Aucune hiérarchie ou priorisation ne doit être induite de leur présentation puisqu'elles sont d'égale importance et s'articulent de façon transversale à la mission de l'Union :

- Clarifier la définition d'artiste de la littérature et souligner son rôle dans la société ;
- Soutenir et valoriser la création et le rayonnement de la littérature québécoise ;
- Établir et mettre en application un cadre obligatoire de conditions minimales de travail pour les artistes de la littérature ;
- Favoriser et encourager la diversité et la représentativité au sein du milieu, du membrariat, de l'équipe permanente et du conseil d'administration ;
- Consolider le rôle de l'UNEQ comme leader syndical ;
- Stabiliser la santé financière et renforcer les ressources de l'UNEQ.

Chaque orientation se décline en plusieurs actions à réaliser dans le cadre des programmes, des services, des communications ou des représentations de l'UNEQ. Le bon déroulement et la mise en œuvre sont assurés par l'équipe permanente et le conseil d'administration.

1.1.3. POLITIQUES INTERNES

À la lumière d'une formation sur la gouvernance, le conseil d'administration et la direction générale ont souhaité se doter de politiques pour mieux diriger leur travail dans un cadre de gouvernance auquel se référer selon les contextes et circonstances. De plus, la nouvelle Loi sur les renseignements personnels et les informations sensibles exigeait l'adoption d'une politique en la matière pour l'automne 2023. L'UNEQ disposait déjà d'un Code d'éthique, d'une politique en matière de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes, d'une politique en matière de diversité, équité et inclusion ainsi que d'un vade-mecum pour les membres du conseil d'administration. S'y sont ajoutées à l'hiver 2023 des politiques en matière de :

- Confidentialité et renseignements personnels ;
- Dirigeant.e.s ;
- Ressources humaines et direction générale ;
- Comités ;
- Élections au sein du conseil d'administration ;
- Finances et administration ;
- Gestion des risques ;
- Communications ;
- Écoresponsabilité ;
- Développement professionnel et formation.

1.1.4. RESSOURCES HUMAINES

L'année 2023-2024 aura été marquée par un important changement de personnel au sein de l'équipe permanente. En juin 2023, le départ de Laurent Dubois, alors directeur général, a été suivi de ceux d'Hélène Gadé aux communications, Stéphanie Leméthais aux programmes de valorisation, Danielle Létourneau au soutien technique et Marine Vigneux à l'administration et aux finances. L'automne venu, Angelica Carrero, qui assurait la direction par intérim, et Léa Van Castele aux communications, ont à leur tour quitté l'équipe. Nous tenons à les remercier chaleureusement, tous et toutes, de leur implication tout au long des années passées à l'UNEQ. Leur rigueur et leurs expertises respectives ont permis à l'UNEQ d'avancer et de répondre aux multiples enjeux de la littérature québécoise et de ses artistes.

Les postes vacants ont rapidement été comblés. Entre juin et novembre 2023, Mathieu Pichette (administration et finances), Charles Ferland (programmes de valorisation), Lucas Prud'homme-Rheault (adjoint à la direction générale et communication) et Chloé Cornette (adjointe administrative et de soutien logistique) ont rejoint l'équipe et se sont attelés.e.s rapidement à la tâche, avec une capacité d'adaptation remarquable. Noémie Payette-Gonthier, à l'UNEQ depuis février 2023 à titre d'adjointe administrative, a été promue au poste de chargée des programmes de diffusion et de formation dès le début de l'automne, au moment où le nouveau conseil d'administration a nommé Geneviève Lauzon à la direction générale.

1.2. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

1.2.1. LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Une révision de la Loi sur le droit d'auteur, en 2022, a étendu la durée de la protection à 70 ans après le décès de l'artiste. Cependant, le milieu du livre attend encore l'action du gouvernement sur l'absolue nécessité de réviser l'exception d'utilisation équitable à des fins pédagogiques, qui avait été introduite lors de la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur, en 2012. Plus d'une décennie après cette modernisation, le milieu en constate les ravages sur les revenus des ayants droit. Bien que les licences entre le secteur de l'éducation et la société de gestion Copibec aient été reconduites, l'exception pédagogique ouvre la porte à des pratiques inéquitables qui génèrent des pertes de revenus de plusieurs millions de dollars, comme en témoigne le litige qui a opposé Copibec et l'Université Laval.

Au Canada anglais, les risques s’observent de façon dramatique et dangereuse pour l’avenir de la littérature.

L’UNEQ poursuit donc sans relâche les représentations à ce sujet. En 2023-2024, elle s’est jointe à divers regroupements et coalitions pour porter la revendication auprès des instances gouvernementales canadiennes : Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), actions concertées avec Copibec, l’Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), The Writers’ Union of Canada (TWUC), The Association of Canadian Publishers (ACP), Access Copyright, etc. En mars 2024, à la suite des recommandations prébudgétaires, l’UNEQ a joint sa voix aux autres organisations du secteur du livre pour saluer trois recommandations qui représentent des avancées importantes tout en s’inquiétant des implications néfastes d’une autre recommandation qui préconise le maintien de l’exception d’utilisation dite « équitable » à des fins éducatives.

À l’heure de rédiger ces lignes, aucun engagement formel n’a été pris de la part du gouvernement malgré les multiples appels, dans les médias, sur les réseaux ou dans les dizaines de lettres envoyées aux ministères concernés et aux différents partis politiques.

1.2.2. INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

À l’automne 2023, après la deuxième lecture du **projet de loi C-27**, le Comité permanent de l’industrie et de la technologie (INDU) a entamé l’examen de ce projet de loi très attendu qui comprend notamment d’importantes modifications à la législation sur la protection de la vie privée et sur l’intelligence artificielle quant au projet de loi initialement présenté en juin 2022. En amont des audiences, le gouvernement a lancé une consultation auprès des Canadien.ne.s, les invitant à s’exprimer sur les enjeux liés à la fouille de données et au droit d’auteur, à la protection des contenus générés par intelligence artificielle ainsi qu’aux mesures applicables. L’UNEQ a produit un document explicatif qui visait à faire connaître les positions de l’Union tout en aidant les artistes de la littérature à répondre de façon éclairée à la consultation.

En février 2024, la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), à laquelle l’UNEQ adhère et où elle siège au conseil d’administration, a comparu devant le Comité INDU pour faire connaître les recommandations des 350 000 créateur.rice.s

et des 3 000 entreprises culturelles qu’elle représente. Trois autres organisations du secteur artistique et culturel ont été entendues, soit la Guilde canadienne des réalisateurs (DGC), l’Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et The Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA). Toutes ont insisté sur l’importance de considérer les impacts sociétaux de l’intelligence artificielle générative, incluant ceux portant sur la diversité des expressions culturelles, ainsi que l’importance d’inclure à la loi des dispositions exigeant le respect de la Loi sur le droit d’auteur et de l’obligation de transparence concernant les données utilisées pour la reconnaissance et la valorisation des créateur.rice.s.

Hors des représentations politiques, toujours en matière d’intelligence artificielle générative, l’UNEQ a organisé, conjointement avec le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV) et Illustration Québec, une conférence offerte par l’avocate Aicha Tohry. Un court sondage a également été mené par l’UNEQ auprès des artistes de la littérature afin de

prendre le pouls de leurs perceptions et leurs appréhensions. Parmi les 111 personnes qui ont répondu au cours des trois semaines d'ouverture, 62,2 % n'utilisent pas l'IA et n'ont aucune intention de le faire, et la majorité considère l'IA comme une menace (35,2 % une grande menace + 31,5 % une menace ; 25,9 %

considèrent que l'IA est tout autant une opportunité qu'une menace). Les actions de l'UNEQ devraient principalement s'inscrire, toujours selon la majorité des répondant.e.s, dans la représentation politique et dans les ressources juridiques.

1.2.3. LECTURE, CAUSE NATIONALE



C'est à l'occasion de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, le 23 avril 2022, que la Table interprofessionnelle Livres Québec avait interpellé les différents partis politiques afin qu'ils ajoutent à leur plateforme électorale un engagement à faire de la lecture une priorité nationale pendant une année, au minimum. La recommandation principale pour la réalisation de ce projet était la mise sur pied d'un comité spécial, pluridisciplinaire et interministériel, qui déciderait des actions à mener et des sommes significatives à consacrer à la valorisation de la lecture. La Coalition Avenir Québec s'y était formellement engagée en promettant une enveloppe de 10 M\$ dédiée à

une grande campagne de sensibilisation à la lecture pour la prochaine année et pour soutenir différentes initiatives en faveur de la lecture et de l'accès aux livres, ainsi qu'un montant de 300 \$ par enseignant.e, par année, pour l'achat de livres québécois destinés aux classes du préscolaire et du primaire. Si l'investissement dans le secteur scolaire a été concrétisé et souligné par le milieu du livre, Livres Québec attend encore la réalisation de la campagne.

En 2023-2024, le ministère de la Culture et des Communications a rassemblé plusieurs intervenant.e.s du milieu du livre lors de quatre grandes rencontres. Les discussions conviviales et constructives semblent de bon augure pour la suite. Néanmoins, Livres Québec et l'UNEQ s'inquiètent des échéances, demeurant aux aguets pour s'assurer que la promesse soit entièrement tenue.

1.2.4. LANGUE FRANÇAISE

En 2020-2021, le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française renouvelait pour une 23^e année consécutive le programme Parlez-moi d'une langue !, permettant de soutenir des rencontres dans les établissements d'enseignement collégial, universitaire, ou d'éducation aux adultes avec des expert.e.s de la communication orale et écrite en français. Un montant de 720 000 \$ avait été octroyé à l'UNEQ pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Au cours



« Je me réjouis que vous ayez finalement reçu la subvention tant attendue ! Bravo et merci pour le combat que vous avez mené pour y arriver. »

– PIERRE-ÉTIENNE LOCAS
pour Parlez-moi d'une langue !

de ces trois années, le ministère de la Langue Française a été créé, entraînant un changement administratif aux impacts majeurs sur le renouvellement du programme, pour lequel la demande avait été déposée par l'UNEQ en juin 2023. Près de quatre mois plus tard, à la mi-octobre, l'UNEQ a eu certaines inquiétudes quant à la reconduction de Parlez-moi d'une langue ! et a mis dès lors en place des actions destinées à faire valoir la nécessité et l'urgence de reconduire le programme pour soutenir et promouvoir la langue française auprès de ces

clientèles. Plusieurs conférencier.ère.s et responsables d'enseignement ont joint leurs voix à celle de l'UNEQ pour interpeller Jean-François Roberge, ministre de la Langue française, et se sont exprimé.e.s publiquement sur l'importance et la pertinence du programme. Les autres partis – Québec Solidaire, le Parti Québécois et le Parti Libéral – ont été rencontrés, et une motion a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale (voir section 2.1 pour plus de détails).

1.2.5. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ, INCLUSION

En 2023, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) lançait une série de tables rondes intersectorielles, ouvertes sur les thèmes de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité (IDÉA). L'UNEQ a participé aux discussions qui portaient, entre autres sujets, sur le recrutement et la rétention, la formation et l'intégration, le développement d'auditoire et les retombées positives de diverses initiatives du secteur culturel.

À la clôture des premières rencontres, le CRHSC a produit une trousse à outils pour la gestion des ressources humaines dans une optique d'IDÉA à l'attention des organisations artistiques et culturelles. Intitulé Appartenance, l'outil est offert gratuitement et se veut vivant et dynamique, enrichi au fur et à mesure des nouveaux éléments disponibles. Le CRHSC offre aussi d'autres ressources pour aider le secteur culturel à atteindre les objectifs d'IDÉA, entre autres la trousse à outils pour gestionnaires RH et les ateliers sur les milieux de travail respectueux dans les arts : <https://www.culturalhrc.ca/fr/la-gestion/outils-pour-la-gestion-des-RH>.

1.2.6. ÉCORESPONSABILITÉ

Préoccupations qui transcendent toutes les autres, les changements climatiques et les questions environnementales demeurent un enjeu auquel l'UNEQ doit répondre, à l'instar de tous les secteurs. Lors du Sommet canadien sur l'avenir des arts, de la culture et du patrimoine (2022), le milieu artistique et culturel s'est engagé à participer activement à la transition verte et à faire preuve de sa solidarité sous deux principaux aspects : par la sensibilisation et la conscientisation à travers les œuvres d'une part, et par la mise en œuvre de pratiques écoresponsables d'autre part. Pour y participer activement, l'UNEQ s'est dotée d'une politique en matière d'écoresponsabilité et s'est engagée à s'inscrire au programme de Creative Green afin d'améliorer ses pratiques écoresponsables, bénéficiant du même coup de l'accompagnement offert par le CALQ en la matière. Un comité de réflexion a été constitué, dès le début de l'année 2024, pour se pencher plus attentivement sur ces enjeux. Parallèlement, l'administratrice Sophie-Luce Morin siège au Comité intersectoriel sur l'Écologie du livre afin de porter la voix des artistes de la littérature au sein des discussions et des initiatives à mettre en place.

1.3. DÉLÉGATIONS ET COLLABORATIONS

Parce que le secteur du livre et le milieu culturel se déploient en de nombreuses instances dont les actions et les décisions peuvent avoir des incidences directes pour les artistes de la littérature, l'UNEQ siège à plusieurs conseils d'administration, comités et coalitions ou tables de concertation. Au 31 mars 2024, les délégué.e.s étaient :

- Copibec : Pierre-Yves Villeneuve, Josée Marcotte, Geneviève Lauzon ;
- Coalition pour la diversité des expressions culturelles : Geneviève Lauzon ;
- Compétence Culture : Geneviève Lauzon ;
- Fonds d'investissement en culture et communication : Geneviève Lauzon ;
- Livres Québec : Geneviève Lauzon ;
- Comité du droit d'auteur : Geneviève Lauzon ;
- Comité de formation continue en culture de l'île de Montréal : Geneviève Lauzon ;
- Mérite du français en culture, Prix de reconnaissance en lecture : Anne-Marie Sicotte ;
- Comité intersectoriel sur l'Écologie du livre : Sophie-Luce Morin ;
- Comités de sélection – résidences et déplacements : Sophie-Luce Morin, Charles Ferland.

1.4. COMMUNICATIONS

L'UNEQ intervient aussi souvent que possible dans la sphère publique sur des dossiers affectant les conditions de travail des écrivain.e.s et touchant la valorisation de la littérature québécoise, ainsi que pour faire connaître ses projets et services auprès d'un plus large public, le tout avec le souci constant d'améliorer les conditions socioéconomiques des écrivain.e.s.

Plusieurs questions importantes ont monopolisé l'attention de l'UNEQ. C'est le cas par exemple de l'explosion de l'intelligence artificielle générative, du programme Parlez-moi d'une langue ! et du projet de loi C-27.

1.4.1. EXTERNES

Communiqués de presse sur l'intelligence artificielle

- «L'industrie du livre se prononce sur l'intelligence artificielle et le droit d'auteur» - Communiqué de presse co-signé avec AC, ANEL, ACP, AELAQ, CAA, CPC, Copibec, LPG, Regroupement des éditeurs franco-canadiens et The Writers' Union of Canada (janvier 2024) ;
- Guide d'accompagnement pour la consultation en ligne menée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (UNEQ, 2023) ;
- Lettre ouverte sur Intelligence artificielle - RAAV x IQ x UNEQ (octobre 2023) ;
- Projet de loi C-27 : deux mémoires, l'un avec la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), dont l'UNEQ fait partie, et l'autre avec un groupe formé de huit associations (ANEL, AC, ACP, CAA, Copibec, LPG, REFC et l'UNEQ). Ce dernier visait à insister sur la nécessité d'adopter les amendements proposés : [consultez ici](#).

Communiqués de presse de l'UNEQ

- **19 avril 2023** – L'écrivaine et illustratrice Charlotte Gosselin remporte la résidence à la Villa Marguerite Yourcenar de juin 2023 ;
- **15 juin 2023** – Bourse Jean-Pierre-Guay-Caisse Desjardins de la Culture, bourse Charles-Gagnon, bourse Jean-Marie-Poupart : Dévoilement des lauréat.e.s 2023 ;
- **27 juillet 2023** – Remaniement du gouvernement Trudeau : L'UNEQ salue la nomination de Pascale St-Onge et rappelle l'engagement du gouvernement en faveur de la révision de la Loi sur le droit d'auteur ;
- **22 août 2023** – Découvrez la sélection québécoise des Rendez-vous du premier roman ! ;
- **29 août 2023** – Geneviève Lauzon nommée à la direction générale de l'UNEQ ;
- **25 octobre 2023** – Découvrez la sélection hors Canada des Rendez-vous du premier roman ! ;
- **27 novembre 2023** – Prix des Horizons imaginaires : Éric C. Plamondon, lauréat de cette 8^e édition pour *Bizareries du banal : 13 histoires étranges* ;
- **30 novembre 2023** – Révision de la Loi sur le droit d'auteur : Le milieu du livre sollicite une rencontre d'urgence avec les honorables ministres St-Onge et Champagne ;
- **15 janvier 2024** – 6^e édition : Célébrons ensemble la Nuit de la lecture au Québec.

1.4.2. INTERNES (SÉANCE TENANTE ET INFO-UNEQ)

L'infolettre de l'UNEQ, *L'Info UNEQ*, est publiée trois à quatre fois par mois selon le volume d'actualités à diffuser. Son lectorat est formé de membres de l'UNEQ, d'écrivain.e.s non-membres, d'organismes partenaires de l'UNEQ, de spécialistes de la culture, d'artistes, de journalistes, etc., soit plus de 5 200 abonné.e.s en mars 2024.

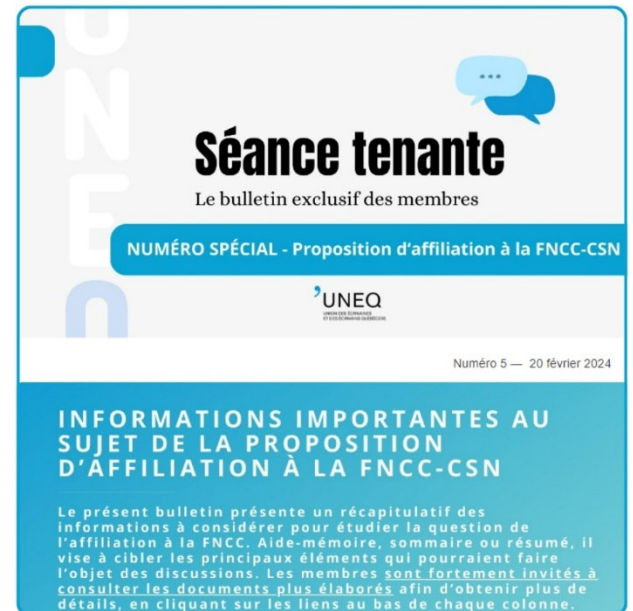


L'UNEQ achemine également des courriels exclusivement à ses membres pour les informer sur les actions et prises de position de l'UNEQ et appeler à leur mobilisation, pour les convoquer aux assemblées générales de l'Union, pour diffuser l'appel de candidatures pour les postes au conseil d'administration et les inviter à voter, etc.

Le 18 octobre dernier, l'UNEQ envoyait le premier numéro de *Séance tenante* : une infolettre destinée exclusivement aux membres, envoyée après chaque rencontre du conseil d'administration. Il s'agit d'une initiative de ce dernier, visant à donner à la fois une voix au CA et à permettre aux membres de poser directement leurs questions et d'y trouver réponse. Les travaux et dossiers du conseil

d'administration s'y trouvent détaillés. C'est le cas, par exemple, de la proposition d'affiliation à la FNCC-CSN. L'ensemble des informations relatives à cette proposition ont été relayées par le billet de *Séance tenante* :

- **18 octobre 2023** – *Séance tenante* : le bulletin exclusif des membres de l'UNEQ – Numéro 1 ;
- **20 novembre 2023** – *Séance tenante* : le bulletin exclusif des membres de l'UNEQ – Numéro 2 ;
- **20 décembre 2023** – *Séance tenante* : le bulletin exclusif des membres de l'UNEQ – Numéro 3 ;
- **30 janvier 2024** – *Séance tenante* : le bulletin exclusif des membres de l'UNEQ – Numéro 4 ;
- **20 février 2024** – *Séance tenante* : le bulletin exclusif des membres de l'UNEQ – Numéro 5 (Numéro spécial – Proposition d'affiliation à la FNCC-CSN) ;
- **20 mars 2024** – *Séance tenante* : le bulletin exclusif des membres de l'UNEQ – Numéro 5 (Numéro assemblée générale extraordinaire et assemblée générale annuelle).



D’avril 2023 à mars 2024, les membres ont ainsi reçu 27 courriels.

Les membres de l'UNEQ ont également pu lire, sur le site Web de leur syndicat professionnel, un mot de la présidente écrit par Suzanne Aubry et six mots du président signés par Pierre-Yves Villeneuve, son successeur.

1.4.3. VEILLE MÉDIA

Au jour le jour, l'UNEQ réalise une veille média et publie sur son site Web, chaque semaine, une revue de presse de l'actualité littéraire québécoise, sous le prisme de son mandat : valorisation de la littérature québécoise et défense des intérêts socioéconomiques des écrivain.e.s. Ces dernier.ère.s y trouvent une excellente ressource sur l'actualité de leur milieu professionnel. Sur les réseaux sociaux, la page Facebook de l'UNEQ rassemble plus de 13 000 abonné.e.s et sert de relais pour les campagnes médiatiques, les annonces de formations, les appels de candidatures pour des bourses et des résidences, etc. Étant donné la tendance qu'a pris le réseaux social X (anciennement Twitter) après son rachat, l'UNEQ a cessé d'alimenter la page qui dénombrait près de 2 900 abonné.e.s en mars 2023.

Le compte Instagram de l'UNEQ, pour sa part, comptabilise plus de 1 800 abonné.e.s. Sur LinkedIn, l'Union est maintenant suivie par 553 personnes. Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le site web de l'UNEQ a été consulté par plus de 63 000 utilisateur.rice.s.

1.5. RÉGIONS

Organisme national, l'UNEQ rassemble près de 1 600 artistes de la littérature de toutes les régions du Québec (et même hors de la province en quelques cas). Au 31 mars 2024, l'UNEQ comptait 1 552 membres et plus de la moitié habitait à l'extérieur de l'île de Montréal.

Depuis sa fondation, l'UNEQ a toujours cherché à répondre à l'enjeu territorial et à créer des liens efficaces avec les différentes régions : comités, publications spécifiques, réseau d'ambassadeur.rice.s, etc. Le contexte pandémique et la familiarisation des outils de rencontres en ligne (comme Zoom et Teams) auront permis à l'UNEQ de contourner les contraintes géographiques afin de rejoindre le plus grand nombre de membres, toutes régions confondues : ateliers, séances d'informations, assemblées, etc., désormais offerts en visioconférence, rassemblent plus de participant.e.s, et la diversité des lieux de résidence témoigne de la pertinence de cette offre. L'UNEQ se réjouit de ces nouvelles possibilités, très appréciées des membres si l'on se réfère aux taux de satisfaction des participant.e.s.

Parallèlement, l'UNEQ développe des collaborations et des partenariats avec différentes structures et instances régionales, tels que les conseils régionaux de la culture ou les associations régionales d'artistes. Grâce à ces liens et ces échanges, l'UNEQ peut mieux comprendre les spécificités de chaque région, cibler les enjeux sur lesquels il faut intervenir, appuyer les actions et revendications, valoriser et promouvoir les activités et festivals littéraires, bénéficier des réseaux et prendre part aux communautés, etc. L'UNEQ s'assure également d'une juste représentation régionale au sein du conseil d'administration – en 2023-2024, cinq administrateur.rice.s sur sept habitaient hors de la région de Montréal. L'Union veille à mettre en œuvre des mesures positives qui favorisent l'équilibre entre les grands centres et les régions – notamment la priorisation des demandes régionales dans le cadre des programmes de rencontres, ou la juste répartition des places lors des ateliers et des formations.

1.6. MAISON DES ÉCRIVAINS

Au cours de l'année 2023, la Maison des écrivains, siège social de l'UNEQ, a fait l'objet de nombreux débats et d'une couverture médiatique qu'elle n'avait pas connue depuis son ouverture. En effet, devant le fardeau financier qui ne cesse de s'alourdir avec les années, l'ancienne administration en avait proposé la vente. Cette proposition controversée a été votée lors de l'assemblée extraordinaire du 29 mars 2023 : à quelques voix d'écart, les membres de l'UNEQ se sont prononcé.e.s en faveur de la vente, conditionnée à un moratoire qui s'étend jusqu'en octobre 2024, selon lequel seules les offres d'achat conservant la vocation littéraire sont acceptables. Jusqu'à maintenant aucune offre n'a été soumise et aucun déménagement n'est envisagé à court terme. La Maison des écrivains demeure certes un actif symbolique important, mais les travaux nécessaires pour la rendre sécuritaire et accessible, dépassent

la capacité budgétaire de l'UNEQ et doivent être priorisés selon l'urgence et la nécessité. À l'automne 2023, la réfection du balcon supérieur de la façade a été effectuée et l'équipe est maintenant à la recherche de soutien à l'intendance et à l'entretien.



PROMOTION DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

« Merci de rendre possibles
ces expériences ! »

– AUDREY WILHELMY
pour Parlez-moi d'une langue !





2. PROMOTION DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

2.1. DIFFUSION

2.1.1. PARLEZ-MOI D'UNE LANGUE !

En 2020-2021, le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française avait accordé une subvention de 720 000 \$ à l'UNEQ pour gérer et coordonner, pendant trois années, le programme Parlez-moi d'une langue !, un programme qui, chaque année depuis 1997, permet à des centaines de conférencier.ère.s de rencontrer les étudiant.e.s des cégeps, des universités et des établissements d'éducation aux adultes. L'entente se clôturait en juin 2023, date à laquelle l'UNEQ, rompue à l'exercice depuis plus de 25 ans, a présenté le rapport annuel et soumis la demande de reconduction pour les années à venir.

Or, la nouvelle existence du ministère de la Langue Française, créé alors que la durée de l'entente suivait son cours, a entraîné quelques

remises en question et, par conséquent, un important ralentissement des opérations. En octobre, alors que l'UNEQ imputait l'attente de la confirmation du renouvellement à des délais administratifs et traitait l'admission des nombreuses demandes qu'elle recevait déjà, certaines inquiétudes se sont fait sentir quant à la reconduction de Parlez-moi d'une langue !. Dès lors, l'UNEQ, les établissements et les conférencier.ère.s ont écrit au ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, et se sont exprimé.e.s publiquement sur l'importance et la pertinence du programme. Les autres partis – Québec Solidaire, le Parti Québécois et le Parti Libéral – ont été rencontrés, et une motion a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale :

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Roberge, ministre de la Langue française, Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que depuis plus de 25 ans, le programme « Parlez-moi d'une langue! » permet à des centaines de conférenciers de rencontrer chaque année des dizaines de milliers d'étudiants dans les établissements d'enseignement collégial et universitaire ou d'éducation aux adultes afin de partager l'importance de la langue française et de réaffirmer le désir de parler, d'écrire et de vivre en français;

QU'elle souligne que ce programme permet de promouvoir et valoriser la qualité du français écrit et oral auprès des jeunes Québécois dans toutes nos régions;

QU'elle mette en relief que ce programme découle directement des priorités gouvernementales relatives à la politique linguistique visant à favoriser l'emploi de la langue française et à améliorer sa qualité dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise;

QU'elle déclare que la poursuite de ce programme est éminemment souhaitable pour la protection et la promotion de la langue française au Québec ainsi que pour le partage et l'essor de la culture québécoise.

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de reconduire le financement du programme « Parlez-moi d'une langue! » sans plus attendre.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 150 en annexe)

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

Le ministre Roberge a communiqué directement avec l'UNEQ et rassuré les écrivain.e.s sur son compte Twitter. Malgré cette volonté claire et affirmée et les multiples relances, la subvention n'a été octroyée qu'en mars 2024, tandis que plus d'une centaine de conférencier.ère.s attendaient les paiements qui leur étaient dus. L'équipe de l'UNEQ a rapidement traité les demandes et se réjouit de ne pas devoir affronter de tels délais lors des deux prochaines années.

De septembre 2023 à avril 2024, le programme a soutenu 291 activités. Pour le volet universitaire : 89 activités ont rassemblé près de 3 876 étudiant.e.s de 26 départements différents, répartis dans huit régions administratives du Québec. Pour le volet collégial : 202 activités ont rassemblé près de 14 501 élèves de 78 départements différents,

répartis dans quinze régions administratives du Québec. Et pour le volet de l'éducation aux adultes : une rencontre a eu lieu, rassemblant près de 25 élèves.

Un sondage auprès des étudiant.e.s a récolté près de 400 réponses qui témoignent de leur intérêt pour ces rencontres, de la vitalité et de la diversité du français au Québec, ainsi que de leur envie de promouvoir et de valoriser la langue française, à leur tour, dans leur vie personnelle et étudiante.



« Merci pour tout ce travail acharné !!! »

– VINCENT BRAULT
pour Parlez-moi d'une langue !

2.1.2. TOURNÉES-RENCONTRES

Le programme Tournées-rencontres, financé par le Conseil des arts du Canada depuis 1979, est devenu une véritable référence dans la réalisation de rencontres d'auteur.rice.s québécois.es à travers tout le Canada.

Les demandes, soumises à l'UNEQ durant trois périodes déterminées dans l'année, proviennent d'organismes à vocation culturelle, notamment de bibliothèques, de librairies, de maisons de la culture, ou de comités organisateurs d'événements spéciaux, offrant des activités gratuites aux lecteur.rice.s désirant rencontrer leurs écrivain.e.s favori.te.s.

Après avoir priorisé les rencontres qui s'inscrivent dans l'une des mesures positives (région éloignée, communauté linguistique minoritaire, petite communauté et partenariat), les demandes sont acceptées selon l'heure de réception.

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, Tournées-rencontres a permis de soutenir 146 activités offertes par 98 écrivain.e.s, dans 57 organismes différents.

2.1.3. LA CULTURE À L'ÉCOLE

Produit de la fusion du programme Rencontres culture-éducation, implanté en 1999 par le ministère de la Culture et des Communications, et de la Mesure de soutien à l'intégration de la dimension culturelle à l'école, mise en œuvre en 2000 par le ministère de l'Éducation, La culture à l'école permet depuis 2004 aux écoles primaires et secondaires publiques et privées du Québec d'inviter des artistes ainsi que des écrivain.e.s dans les classes pour donner des ateliers.

Une entente de service, en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat, a été signée entre l'UNEQ et le ministère de la Culture et des Communications pour assurer deux volets distincts : la gestion et la coordination des inscriptions au volet « Écrivains » du Répertoire des ressources culture-éducation ainsi que celles du programme Writers in CEGEPS, qui permet à des établissements d'enseignement collégial d'inviter des auteur.rice.s anglophones du Québec.

Concernant le Répertoire des ressources culture-éducation et le programme La culture à l'école, les tâches de l'UNEQ consistent à accompagner et à répondre aux demandes des écrivain.e.s déjà inscrit.e.s au Répertoire (qu'il s'agisse de mettre à jour leurs fiches ou de les aider sur le plan logistique pour l'organisation de leurs rencontres — l'UNEQ met plusieurs outils à la disposition des écoles et des écrivain.e.s sur son site Web) ainsi qu'à coordonner les appels de candidatures pour le volet « Écrivain.e.s ».

Une période d'inscription a d'ailleurs été mise en place de décembre 2023 à janvier 2024 : 80 écrivain.e.s ont déposé leurs dossiers pour s'inscrire au Répertoire des ressources culture-éducation.

Le comité de sélection, constitué d'une écrivaine, d'une conseillère pédagogique et d'une représentante du milieu du livre, s'est réuni à la mi-avril pour délibérer. Les réponses seront envoyées dès que l'UNEQ aura reçu l'aval du ministère pour le faire. Les candidatures acceptées pourront être mises en ligne pour le début de la nouvelle année scolaire, à l'automne 2024.

2.1.4. WRITERS IN CEGEP

Ouvert à tous les cégeps de la province, Writers in CEGEPS est le résultat d'une collaboration fructueuse entre l'UNEQ et The Quebec Writers' Federation depuis 1999. The Quebec Writers' Federation s'occupe principalement de la sélection des écrivain.e.s participant au programme. (Une liste est disponible sur leur site Web, www.qwf.org.) Chaque année, un jury évalue les nouvelles candidatures reçues. En 2023, treize nouveaux.elle.s écrivain.e.s ont été accepté.e.s par le comité formé de Bryan Demchinsky, Dipti Gupta, Loretta Gillis et Claire Holden Rothman.

L'UNEQ, pour sa part, assume la gestion du programme (promotion, cachets, relations avec les collèges, etc.). Dans le cadre de l'entente signée entre l'UNEQ et le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat, un montant de 10 000 \$ a été accordé pour l'année scolaire 2023-2024. Ce soutien a permis d'offrir quatorze rencontres avec douze écrivain.e.s, dans huit cégeps.

2.1.5. RÉSIDENCES EN BIBLIOTHÈQUES

L'UNEQ coordonne régulièrement des programmes de résidences d'écriture dans les bibliothèques publiques de Montréal, grâce à un partenariat avec le Conseil des arts de Montréal (CAM) et en collaboration avec les bibliothèques de Montréal, ainsi que des échanges de résidences d'écriture à l'international en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). L'objectif des résidences dans les bibliothèques publiques montréalaises, d'une durée de six mois, est de familiariser le public avec le travail d'un.e écrivain.e et de lui permettre de réaliser un projet artistique de concert avec la communauté de la bibliothèque participante, tout en poursuivant son travail de création. Chaque résidence est assortie d'une bourse de 15 000 \$, dont 10 000 \$ provenant du CAM et 5 000 \$ de la bibliothèque-hôte.

En 2023, l'écrivaine Lula Carballo a effectué sa résidence à la bibliothèque L'Octogone (arrondissement de LaSalle), tandis que l'écrivaine Marie-Denise Douyon se trouvait dans deux bibliothèques de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, soit la bibliothèque de Côte-des-Neiges et la bibliothèque interculturelle.

La résidence de la troisième lauréate, Maude Jarry, à la bibliothèque du Plateau-Mont-Royal, a malheureusement dû prendre fin en raison des problématiques rencontrées, l'écrivaine s'étant heurtée à des pratiques qui portaient atteinte à l'intégrité de son projet : espace inadéquat par rapport au projet soumis, remise en question de son projet, promotion retranchée et présentant des omissions significatives, communications difficiles. Malgré plusieurs rencontres organisées dans le but de permettre le bon déroulement de cette résidence, et après avoir demandé un avis juridique sur la situation, l'UNEQ a dû conclure qu'il y avait atteinte à la liberté d'expression de l'écrivaine, ainsi qu'à l'intégrité de son projet. L'éventualité de le poursuivre au sein d'un autre établissement n'ayant pu se concrétiser, l'UNEQ a officiellement procédé à la résiliation de la résidence le 8 août 2023. Cette résiliation a permis à l'écrivaine de se retirer d'un projet qui ne lui assurait plus la bienveillance et les conditions optimales pour le mener à bien. L'UNEQ a fait part de la résiliation officielle du contrat dans une déclaration diffusée sur ses réseaux de communications en septembre 2023.

En regard des circonstances du printemps 2023 et des départs du personnel dédié à la coordination des programmes de résidences, l'UNEQ et le Conseil des arts de Montréal ont convenu d'une interruption temporaire pour l'année 2023-2024.

2.1.6. L'INFOCENTRE LITTÉRAIRE

Depuis 1998, l'UNEQ met en ligne les biographies et bibliographies d'écrivain.e.s sur le site Web L'ÎLE (www.litterature.org), un centre de documentation virtuel sur la littérature québécoise, fruit d'un partenariat entre l'UNEQ, le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) et l'Association internationale des études québécoises (AIEQ).

Chaque fiche comprend une biographie, une adresse de site Web ou un lien URL vers un site indépendant de l'écrivain.e, une photo, ainsi qu'une bibliographie qui recense ses livres publiés dans toutes les langues et dans tous les pays. L'équipe permanente de l'UNEQ reçoit et publie les notices biographiques, avec la collaboration des écrivain.e.s. Les notices sont mises à jour constamment.

À ce jour, **2 077 fiches** sont disponibles sur L'ÎLE et **29 356 titres** y sont recensés.

L'Infocentre littéraire fait actuellement l'objet d'une analyse et d'une récolte de données dans le cadre du chantier de la mesure 111 du Plan culturel numérique du Québec : sous l'égide du ministère de la Culture et des Communications, cette mesure vise à mettre en place un plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois, en augmentant entre autres la découvrabilité de la littérature québécoise sur le Web.

De plus, dans le cadre du projet Créer du lien — pour une plus grande découvrabilité des arts littéraires québécois, Productions Rhizome et l'UNEQ ont travaillé conjointement à récupérer les données de l'Infocentre littéraire afin de nourrir les données de Wikipédia au sujet de la littérature québécoise. Grâce à cette collaboration, 1 850 auteur.rice.s québécois.es et 25 000 titres d'œuvres littéraires ont été ajoutés à la banque de données de l'encyclopédie universelle en ligne, participant ainsi à une meilleure découvrabilité de la littérature québécoise sur le Web.

2.2. ÉVÉNEMENTS

2.2.1. NUIT DE LA LECTURE

La sixième édition de la **Nuit de la lecture** au Québec, le 20 janvier 2024, a une fois de plus été un grand succès. L'événement s'est déployé à travers deux volets : un volet en personne, dans des lieux partenaires partout au Québec, et un volet en ligne, en direct sur Zoom. Au total : 22 activités en présentiel partout au Québec, 20 duos de lecture en ligne, 80 écrivain.e.s et artistes participant.e.s, et plus de 2 000 spectateur.rice.s.



La programmation était diffusée sur le site www.nuitlecture.ca.

Les écrivain.e.s et artistes qui ont participé à la Nuit de la lecture au Québec en 2024 :

En ligne – Mélikah Abdelmoumen, Sayaka Araniva-Yanez, Raphaëlle B. Adam, Joséphine Bacon, Anaïs Barbeau-Lavalette, Jean-Philippe Baril-Guérard, Sarah Berthiaume, Marianne Brisebois, Lula Carballo, Cara Carmina, Patrice Cazeault, Jean-Félix Chénier, Anne Élane Cliche, Catherine Côté, Danus, Nicholas Dawson, Fanie Demeule, Laurie Dinardo, Gabrielle Filteau-Chiba, Steve Gagnon, Yvan Godbout, Carole

Labarre, Samuel Larochelle, Amélie Legault, Catherine Leroux, Juliana Léveillé-Trudel, Anya Nousri, Maya Ombasic, Francis Ouellette, Stanley Péan, Sarah-Louise Pelletier-Morin, Emmanuelle Pierrot, Marie Potvin, Valérie Roch-Lefebvre, Sarah Rocheville, Adis Simidzija, Élise Turcotte, Pierre-Yves Villeneuve, Myriam Vincent, Audrée Wilhelmy.

En personne – Anaïs Barbeau-Lavalette, Jean-Philippe Baril-Guérard, Annick Beaulne, Nicole Bordeleau, Jasmine Carignan, Philippe Charron, Marie-Christine Chartier, Sylvain Daignault, Aimée Dandois, Sandrine Demers, Anne-Marie Desmeules, Benjamin Déziel, Eugenia, Jules Faulkner Leroux, Charlotte Francoeur, Steve Gagnon, Izabelle Gignac, Sylvie Gobeil, David

Goudreault, Anne Guilbeault, Thomas Hellman, Anthony Lacroix, Ayavi Lake, Josée Marcotte, André Marois, Sylvain Massé, Afef Meddeb, Sean Michaels, Sylvie Nicolas, Catherine Paquin-Béchar, Anne-Martine Parent, Sarah-Louise Pelletier-Morin, Maryse Peyskens, Nicolas Pinson, Anaël Turcotte, Laurence Veilleux, Mélissa Verreault, Marie-Hélène Voyer.

Les organismes partenaires qui ont participé à la Nuit de la lecture au Québec en 2024 :

Bibliothèque de Saint-Noël, Bibliothèque Lisette-Morin de Rimouski, Bibliothèque municipale d'Amos, Maison de la littérature, Bibliothèque l'Hiboucou de Thetford Mines, Bibliothèque Guy-Bélisle de Saint-Eustache, Centre culturel arménien de Laval, Bibliothèque de

Candiac, Bibliothèque Montarville-Boucher-De-La-Bruyère, Bibliothèque de Sainte-Catherine, Bibliothèque municipale de Sainte-Julie, Librairie-atelier Le Livre voyageur à Montréal, Bibliothèque publique de Pointe-Claire, Librairie Marie-Laura.

Anaïs Barbeau-Lavalette et **Yvan Godbout**, porte-paroles de cette sixième édition, ont participé au contenu d'une vidéo promotionnelle ainsi qu'à de nombreuses entrevues média pendant la semaine précédant l'événement.



L'UNEQ a bénéficié du soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Le projet était également appuyé par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), l'Association des libraires du Québec (ALQ), l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), le Réseau BIBLIO du Québec et le Réseau Les libraires. Le Réseau Les libraires et l'Association des libraires du Québec étaient partenaires en visibilité pour une 4^e année consécutive.

L'entreprise Encore a pris en charge la régie audiovisuelle de l'événement. L'agence Morin relations publiques avait la responsabilité des relations avec les médias. La couverture médiatique fut une nouvelle fois au rendez-vous, et sur les réseaux sociaux l'événement a atteint des milliers de personnes.

Ces activités de lecture s'inscrivent dans une initiative lancée en France il y a six ans par le ministère de la Culture, et coordonnée depuis 2022 par le Centre national du livre (CNL) : pendant quelques jours en janvier, c'est la fête internationale de la lecture.

2.2.2. RENDEZ-VOUS DU PREMIER ROMAN, 11^e SAISON



C'est en 2014 que l'UNEQ a embarqué dans cette dynamique franco-québécoise pour développer un grand réseau de lecteur.rice.s autour des nouvelles voix du roman francophone. Cette édition des Rendez-vous du premier roman comptait seize clubs dans neuf régions du Québec et de l'Ontario, ainsi qu'un nouveau club au sein de la bibliothèque Gaston-Miron – Études québécoises à Paris.

Pendant la saison de lecture, les membres des clubs ont lu une sélection de seize premiers romans francophones, soit huit titres publiés au Canada et huit titres publiés hors Canada.

Sélection québécoise

- *Atlantique Nord*, Romane Bladou (La Peuplade) ;
- *Ce que je sais de toi*, Éric Chacour (Alto) ;
- *L'or des mélèzes*, Carole Labarre (Mémoire d'encrier) ;
- *Sauf quand je suis un aréna*, Frédérique Marseille (Ta Mère) ;
- *Mélasse de fantaisie*, Francis Ouellette (La Mèche) ;
- *Le plein d'ordinaire*, Étienne Tremblay (Les Herbes rouges) ;
- *La maison de mon père*, Akos Verboczy (Boréal) ;
- *Hors-sol*, Philippe Yong (Mémoire d'encrier).

Sélection hors Canada

- *Je me souviens de Falloujah*, Feura Alani (JC Lattès) ;
- *Les conditions idéales*, Mohktar Amoudi (Gallimard) ;
- *Tumeur ou tutu*, Léna Ghar (Éditions Verticales) ;
- *Georgette*, Déa Liane (Éditions de l'Olivier) ;
- *La colère et l'Envie*, Alice Renard (Héloïse d'Ormesson) ;
- *Bombay*, Marie Saglio (Serge Safran) ;
- *L'allègement des vernis*, Paul Saint-Bris (Philippe-Rey) ;
- *Les faiseurs d'anges*, Martine Van Woerkens (Sabine Wespieser).

Le 24 février, lors d'un événement au Salon du livre de l'Outaouais, les lecteur.rice.s ont dévoilé les trois finalistes de chaque catégorie, et Éric Chacour, présent au Salon du livre, a pu répondre à beaucoup de questions du public :

Finalistes de la sélection québécoise

- *Ce que je sais de toi*, Éric Chacour (Alto) ;
- *L'or des mélèzes*, Carole Labarre (Mémoire d'encrier) ;
- *Mélasse de fantaisie*, Francis Ouellette (La Mèche).

Finalistes de la sélection hors Canada

- *Je me souviens de Falloujah*, Feura Alani (JC Lattès) ;
- *La colère et l'Envie*, Alice Renard (Héloïse d'Ormesson) ;
- *L'allègement des vernis*, Paul Saint-Bris (Philippe-Rey).

Lauréats 2024

Les deux lauréats ont été dévoilés le 19 mars 2024, lors d'une annonce en ligne. Du côté de la sélection québécoise, **Éric Chacour** a remporté le Prix des Rendez-vous du premier roman-Lectures Plurielles avec *Ce que je sais de toi* (Alto), et du côté hors Canada le lauréat est l'écrivain **Paul Saint Bris**, avec son premier roman, *L'allègement des vernis* (Philippe-Rey). Éric Chacour a reçu une bourse de 1 000 \$.



Les deux lauréats ont été invités à participer au Festival littéraire international Metropolis bleu, à Montréal, en avril 2024, et au Festival du premier roman de Chambéry, en France, en mai 2024. Éric Chacour ne pourra malheureusement pas se déplacer à Chambéry, mais prendra part à la programmation de manière virtuelle.

Pour en savoir plus : www.premierroman.ca.

2.2.3. PRIX DES HORIZONS IMAGINAIRES



Le Prix des Horizons imaginaires est un prix littéraire décerné par des étudiant.e.s du réseau collégial québécois et d'universités canadiennes. Il a été créé par un enseignant de français du Collège Marianopolis et est désormais administré par la Fondation Lire pour réussir. Grâce à la découverte de trois œuvres curieuses et inspirantes qui rendent bien compte de la production actuelle des littératures de l'imaginaire francophones d'ici, le prix encourage le plaisir de lire des jeunes et les invite à l'aventure !

Pendant la session d'automne, les étudiant.e.s lisent les trois œuvres finalistes, en discutent dans le cadre d'activités pédagogiques encadrées par des employé.e.s des établissements participants, et prennent part à des rencontres avec les écrivain.e.s. En novembre, les étudiant.e.s représentant.e.s des neuf différents collèges se réunissent en

ligne pour délibérer et choisir qui recevra le Prix des Horizons imaginaires. La cérémonie a lieu dans le cadre du Salon du livre de Montréal, le 25 novembre 2023.

L'écrivain.e lauréat.e du Prix des Horizons imaginaires reçoit une bourse de 1 000 \$ ainsi qu'un trophée, pièce unique réalisée par l'artiste Karl Dupéré-Richer à partir de matériaux récupérés. Année après année, le talent de Karl nous permet d'offrir en récompense un trophée étonnant, représentant un vaisseau pouvant nous mener vers de nouveaux horizons.

Les trois finalistes de la huitième édition du Prix des Horizons Imaginaires ont été annoncé.e.s à l'automne 2023 : *Bizarreries du banal. 13 histoires étranges* d'Éric C. Plamondon (Éditions Sémaphore), *Le Fil du vivant* d'Elsa Pépin (Éditions Alto) et *Éveil à Kitchiké. La Saignée des possibles* de Louis-Karl Picard-Siouï (Éditions Hannenorak).

C'est Éric C. Plamondon, pour son livre *Bizarreries du banal : 13 histoires étranges*, publié chez Sémaphore, qui remporte le Prix des Horizons imaginaires. Dans ce premier recueil de nouvelles, l'auteur distille le doute et l'étrange à petites doses, laissant le/la lecteur.rice déstabilisé.e.

2.2.4. TABLE RONDE ANEL-UNEQ ET FESTIVAL QUÉBEC EN TOUTES LETTRES

Depuis plusieurs années, l'ANEL et l'UNEQ organisent de concert une table ronde sur des sujets communs à l'occasion du festival Québec en toutes lettres. Le 22 octobre 2023, à la Maison de la littérature, à Québec, Mélissa Verreault animait les discussions autour du thème de la transmission.

Car la littérature a ce pouvoir : elle permet une ouverture sur le monde, elle permet de réinvestir l'histoire et de nous rappeler à nos origines, en donnant une voix à celles et ceux qui n'en avaient plus ou pas. Certaines maisons d'édition en ont même fait leur ligne éditoriale. Les écrivaines Ayavi Lake et Carole Labarre ainsi que les éditeur.trice.s Mylène Bouchard (La Peuplade) et Gilles Herman (éditions du Septentrion) nous ont parlé de leur désir d'écrire et d'éditer pour rendre accessibles des voix intimes et universelles, d'ici ou d'ailleurs, en hommage à la mémoire et aux origines.

2.3. RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

2.3.1. RÉSIDENCES À L'ÉTRANGER

Bourses de déplacement – Québec Édition, UNEQ, Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Une entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) permet d'offrir annuellement douze bourses de déplacement à des auteur.rice.s littéraires pour participer à des événements internationaux où Québec Édition tient un stand collectif.

En 2023-2024, douze bourses ont été remises :

- Trois bourses (dont une exploratoire) pour le salon du livre de Genève, du 6 au 10 mars 2024 ;
- Trois bourses (dont une exploratoire) pour le salon du livre de Bruxelles, du 4 au 7 avril 2023 ;
- Deux bourses pour le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, du 29 novembre au 4 décembre 2023 ;
- Trois bourses pour le Festival du livre de Paris, du 21 au 23 avril 2023 ;
- Une bourse pour le Festival du premier roman, à Chambéry, du 10 au 14 mai 2023.

2.3.2. ACCUEIL DE RÉSIDENT.E.S

Grâce aux programmes de résidences internationaux gérés par le Conseil des arts et des lettres du Québec, l'UNEQ a pu accueillir du 3 juillet au 29 septembre 2023 l'écrivaine Daniela Uribe, du Mexique.

Du 1^{er} février au 30 mars 2024, l'écrivaine mexicaine Andrea Gomez est venue résider à Montréal.



DÉFENSE DES DROITS SOCIOÉCONOMIQUES

« La signature d'un contrat d'édition dans la vie d'une auteure constitue un paradoxe troublant ! Incrédulいたé, joie, stress, fierté, anxiété... tout y passe ! Sans un soutien éclairé, cela peut rapidement virer au cauchemar.

Je vous suis donc infiniment reconnaissante pour vos conseils et vos commentaires. En espérant pouvoir bientôt rejoindre vos rangs. »

– MARIE RENÉE PATRY



3. DÉFENSE DES DROITS SOCIOÉCONOMIQUES

3.1. FORMATION CONTINUE

3.1.1. PROGRAMME DE PARRAINAGE



Depuis 1991, le programme de parrainage de l'UNEQ permet à celles et ceux qui n'ont jamais publié ou qui n'ont qu'une seule publication à leur actif de travailler à un projet d'écriture avec un.e écrivain.e professionnel.le. Le parrainage s'échelonne sur une période de quatre mois et les catégories suivantes sont admissibles : roman, nouvelle, poésie, théâtre, littérature jeunesse, essai, conte, biographie et témoignage, bande dessinée ou roman graphique.

L'UNEQ est fière de souligner le succès indéniable de son programme. L'étude d'impact menée pour le 20^e anniversaire de ce dernier a démontré qu'une centaine d'auteur.rice.s qui ont bénéficié d'un parrainage ont publié au total 425 titres chez 65

éditeurs reconnus. De celles et ceux qui ont participé, à leurs débuts, au programme de parrainage, plusieurs ont vu ultérieurement leur talent et leur travail récompensés par de nombreux prix : prix du Gouverneur général, Grand Prix de la Ville de Montréal, Médaille de bronze de la société Arts, Sciences et Lettres de l'Académie française, Prix à la création artistique du Bas-Saint-Laurent, Prix Adrienne-Choquette, Prix Alain-Grandbois, Prix de littérature Gérald-Godin, Prix Émile-Nelligan, Prix France-Acadie, Prix Jacques-Poirier Outaouais, Prix John-Glassco, Prix M. Christie et Prix Rina-Lasnier, pour ne nommer que ceux-là.

En 2023-2024, la subvention du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) a permis de soutenir dix jumelages :

L'ÉCRIVAIN·E DÉBUTANT·E	A ÉTÉ PARRAINÉ·E PAR...	POUR UN PROJET DE...
Danièle Belley	Stéphane Dompierre	Roman
Eugénie Émond	Catherine Voyer-Léger	Bande-dessinée/roman graphique
Patricia Houle	Erika Soucy	Poésie
Sarah Toussaint-Léveillé	Aimée Verret	Bande dessinée/roman graphique
Flavie Boivin-Côté	Marie Demers	Roman
Jeanne Bouchard	Marie-Sissi Labrèche	Roman
Frédéric Goulet	Louise Dupré	Roman
Pénélope Bourque	Fanie Demeule	Roman
Audrey Simard	Louise Warren	Poésie
Mélanie Bizier	Véronique Cyr	Poésie

Les jumelages ont été effectués par un comité de sélection composé de Bertrand Gauthier, France Cayouette et Marie Hélène Poitras, qui ont lu et évalué les 91 projets reçus.

Les participant.e.s ont également pu bénéficier de deux rencontres, en février 2024, sur les aspects commerciaux et éditoriaux du livre avec Luc Roberge, éditeur chez Druide, et sur les conditions de travail du métier d'écrivain avec Geneviève Lauzon, directrice générale de l'UNEQ.

3.1.2. ATELIERS DE FORMATION

Chaque année, l'UNEQ offre des ateliers de formation continue sur divers aspects du métier. Ces ateliers sont ouverts à tous.te.s, mais l'inscription des membres de l'UNEQ est toujours priorisée. Les rapports d'appréciation remplis par les participant.e.s témoignent de l'expertise des formateur.rice.s et de la pertinence des contenus dispensés. La programmation 2023-2024 présentait les formations suivantes :

Contenu d'une œuvre littéraire : que puis-je dire ou utiliser ?

Formation offerte en deux volets les 28 et 29 octobre 2023 par Me Eléna Deleuze, avocate spécialisée en droit de la propriété intellectuelle.

L'atelier a brossé un portrait général des implications et des obligations qui doivent être prises en compte lors de l'élaboration du contenu d'une œuvre littéraire, notamment en regard des droits de la personnalité, de la Loi sur le droit d'auteur et du Code criminel. La formatrice a veillé à vulgariser les législations visées, à en établir la juste interprétation ainsi qu'à en expliquer les implications et les applications.

Le testament de l'artiste et de l'écrivain

Formation offerte le 20 février 2024 par Me Sophie Préfontaine, en partenariat avec la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), l'Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) et Illustration Québec (IQ).

Développé et animé par une avocate spécialisée en matière de questions successorales, l'atelier a répondu à des enjeux importants de planification testamentaire artistique.

Aborder les réseaux sociaux avec confiance

Formation offerte en deux volets les 7 et 9 novembre 2023 par Marie-Pier Lemaire, propriétaire depuis 2020 de La Voisine, une entreprise de gestion de médias sociaux. L'atelier visait à faire connaître les principaux médias sociaux qui peuvent être des outils dans le cadre de la pratique du métier d'écrivain.e, ainsi qu'à savoir les utiliser avec efficacité et efficience. La formatrice a présenté les principaux réseaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, TikTok, Youtube, Twitch, WhatsApp, Pinterest, Snapchat, BeReal) et leurs particularités en démontrant comment les écrivain.e.s peuvent les utiliser pour mettre en valeur leurs œuvres et se positionner dans le monde actuel.

La commercialisation de l'œuvre littéraire : promouvoir, diffuser, vendre

Formation offerte en deux volets les 18 et 19 novembre 2023 par Séléna Bernard, spécialiste du marketing du livre et du développement des affaires dans l'édition depuis plus de dix ans. À l'heure où les pratiques d'autoédition et de publication à compte d'auteur prennent de l'expansion, il importe que les écrivain.e.s qui s'engagent dans ces avenues comprennent et conçoivent bien les usages et les modalités liées à la commercialisation d'une œuvre littéraire. L'objectif principal de cette formation était donc de transmettre les informations pertinentes à propos de la commercialisation d'une œuvre littéraire.

La lecture publique : un art qui s'apprend

Formation offerte le 13 janvier 2024 par Pascale Montpetit, comédienne établie, diplômée du Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Cette formation a permis de transmettre aux participant.e.s les principes de base d'une lecture publique adéquate afin d'en maximiser l'impact sur la gestion de leur carrière. De fait, une représentation publique effectuée et réalisée de bonne façon participera avantageusement à la promotion des œuvres de l'écrivain.e qui l'offre, au maintien d'un lien privilégié avec son public ainsi qu'à la conquête d'un nouveau lectorat.

Diversification des revenus pour écrivains

Formation offerte en ligne avec l'outil Kumospace le 15 février 2024. Dans le but de faire connaître les différentes sources de revenus liées à la pratique du métier d'écrivain.e, l'UNEQ a organisé une activité de réseautage express (ou speed-meeting), au cours de laquelle dix intervenant.e.s représentant divers organismes ou ayant de fortes expériences en matière de travail rémunérateur lié aux activités d'écriture ont rencontré individuellement les dix participant.e.s lors de discussions de quinze minutes chacune.

Intervenant.e.s : Peter Schneider (Commission du droit de prêt public), Guillaume Thériault (Conseil des arts et des lettres du Québec), Simon Éthier (Copibec), Catherine Ego (Association des traducteurs et des traductrices littéraires de Canada), Sylvie Collin (Réviseurs Canada- Section Québec), Valérie Lefebvre-Faucher (Revue Liberté), Mathieu Boutin (écrivain professionnel ayant développé une offre de services en rédaction), Léa Villalba (Association des journalistes indépendants du Québec) ainsi que Geneviève Lauzon (Union des écrivaines et des écrivains québécois).

La fiscalité de l'écrivaine et de l'écrivain

Formation offerte le 10 et le 11 février par Chantale Shedleur, propriétaire d'un cabinet dont la clientèle se compose d'auteur.rice.s, d'artistes visuels et d'artistes de la scène. L'atelier visait à démystifier la fiscalité du/de la travailleur.euse autonome et plus particulièrement de l'écrivain.e à titre d'artiste professionnel.le. Assorti du *Guide fiscal pour les artistes de la littérature*, il s'est déroulé en un exposé magistral dynamisé par des exemples concrets et des échanges spontanés avec les participant.e.s. Toutes les notions principales y ont été abordées et expliquées : revenus tirés de prestations artistiques ou de droits d'auteur, dépenses admissibles, traitement fiscal des bourses et des subventions, gestion des inventaires, taxes, etc.

3.1.3. L'AUTEUR AUTONOME



En juillet 2014, grâce aux contributions financières du ministère du Patrimoine canadien, de Compétence Culture et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), l'UNEQ a réalisé

ses premiers outils numériques de perfectionnement professionnel en lançant la trousse L'auteur, un agent autonome, six guides accompagnés de vidéos sur autant de sujets du métier d'écrivain.e. Deux ans plus tard, pour étoffer l'offre de formation à distance, enrichir l'expérience vécue par les apprenant.e.s et développer de nouvelles compétences d'apprentissage, l'UNEQ a obtenu un financement du ministère de la Culture et des Communications et du ministère du Patrimoine canadien pour mettre en place une plateforme unique de formations à distance, L'auteur autonome (uneq.eduperformance.com).

S'adressant aux écrivain.e.s de la relève comme aux professionnel.le.s ainsi qu'à toute personne cherchant des informations sur le milieu du livre et le métier d'écrivain.e, cet espace Web unique présente des guides, des vidéos, de courts questionnaires d'autoévaluation permettant aux participant.e.s d'évaluer leur compréhension des notions transmises, des forums, des lexiques, etc. Plusieurs sujets y sont abordés, notamment : contrat d'édition, méthodologie de négociation avec une maison d'édition, nouveaux paramètres de l'édition numérique, autopromotion des écrivain.e.s sur le Web, impact des représentations publiques, conception d'un document promotionnel, l'autoédition, les chaînes du livre — traditionnelle et numérique, la reddition de

comptes, la fiscalité, la diversification des revenus, les bourses et subventions, l'utilisation de la plateforme Zoom, etc.

En 2023-2024, deux organisations ont octroyé à l'UNEQ les droits de diffusion pour intégrer de nouveaux outils à L'auteur autonome :

Voyage en littérature québécoise (VLQ) : programme de formation destiné à l'enseignement de la littérature québécoise à l'étranger, cet outil pédagogique repose sur l'Atlas littéraire du Québec (Fides, 2020), sous la direction de Pierre Hébert, Bernard Andrès et Alex Gagnon, et présente plusieurs entrevues produites par l'AIEQ, conçues et animées par Bernard Andrès, captées et réalisées par Pierre Fraser.

Se lancer dans Wiki : fruit d'un groupe de partage constitué de membres actuel.le.s ou ancien.ne.s des équipes de Rhizome (Frédérique Dubé et Audrey Girard) et de Littérature québécoise mobile (Benjamin Arteau Leclerc, Juliette Bernatchez, Benoit Bordeleau, Vincent Cliche, Thomas Crête-Varty, Elaine Després, Pierre Gabriel Dumoulin, Ève Lemieux-Cloutier, Yan St-Onge), ce guide vise à outiller le milieu littéraire sur les plateformes Wikimédia, permettant ainsi d'augmenter la présence du contenu littéraire sur le Web. Il comprend des ressources et des conseils afin de participer à ces plateformes à titre de contributeur.rice.

La plateforme L'auteur autonome compte désormais 1 000 utilisateur.rice.s qui ont accédé, depuis le lancement, à près de 5 000 fois à l'un ou l'autre des outils qu'on trouve sur la plateforme.

3.2. GESTION DE CARRIÈRE

3.2.1. ASPECTS JURIDIQUES

L'UNEQ offre divers services liés aux aspects juridiques et fiscaux du métier : mise à disposition et aide à l'adaptation de modèles de documents administratifs (ententes, contrats, avis, contrats de services, licences d'utilisation, etc.), référence et soutien financier pour consultation avec un.e avocat.e spécialisé.e en droit du divertissement ou en propriété intellectuelle, accompagnement dans les négociations et dans la compréhension des contrats, aide à la résolution de conflits, vérification de rapports, etc.

En 2023-2024, plus de 125 propositions contractuelles d'une soixantaine de maisons différentes ont été transmises au secrétariat par les écrivain.e.s pour une demande d'accompagnement sur la négociation de leur contrat d'édition. Plus d'une trentaine de conflits ou de problématiques ont trouvé leurs résolutions grâce à l'intervention, directe ou indirecte, de l'UNEQ.

3.2.2. FISCALITÉ ET ADMINISTRATION

Chaque année depuis plus de 20 ans, l'UNEQ distribuait et diffusait le *Guide de l'impôt pour l'artiste et l'écrivain*, dont la rédaction et la mise à jour annuelle avaient toujours été accomplies par monsieur Richard Shedleur, comptable spécialisé en fiscalité de l'artiste. Son décès, à l'automne 2022, a attristé plusieurs artistes qui lui confiaient leurs exercices financiers et leurs déclarations depuis de nombreuses années. Devant ce triste départ, l'UNEQ a dû se tourner vers une autre personne experte. Chantal Shedleur, également spécialisée sur ces questions et formatrice de l'atelier offert annuellement par l'UNEQ sur le sujet qui a repris la totalité du guide pour en produire une nouvelle mouture. La version 2024 du *Guide de la fiscalité pour les artistes de la littérature* a ainsi été lancée à la mi-février et distribuée en format PDF aux membres de l'UNEQ.

En plus de cet outil indispensable, le secrétariat a traité de nombreuses demandes spécifiques sur les aspects administratifs et fiscaux chez les artistes de la littérature : résolution de problématiques découlant de relevés fiscaux erronés, accompagnement en matière de facturation ou d'assujettissement aux taxes, conciliation entre les programmes de soutien au revenu et ceux de financement, compréhension des rapports de reddition des comptes, etc.



« Je voulais vous remercier de tout coeur pour les conseils que vous m'avez apportés pour la négociation de mon contrat.

Je vous suis très reconnaissante de m'avoir guidée à travers ce processus qui m'était totalement inconnu ! »

– GENEVIÈVE BEAULIEU-PELLETIER
Psychologue et conférencière

3.3. CONDITIONS DE TRAVAIL

3.3.1. RECOMMANDATIONS

L'UNEQ reçoit chaque année des dizaines de demandes liées à la gestion de carrière ou aux relations professionnelles. En 2023-2024, le service d'accompagnement a traité divers dossiers de résiliation de contrats et de rétrocession de droits, d'invalidation d'option exclusive sur les œuvres futures, de retards de paiements ou de reddition des comptes, de pratiques injustifiées et ambiguës, etc. Chaque dossier résolu participe à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes de la littérature. Certaines recommandations trouvent leur chemin dans les usages, et des tendances se dessinent au fil des années.

Les écrivain.e.s ne sont pas les seul.e.s à se tourner vers l'UNEQ : des éditeurs, des diffuseurs, des comités d'organisation ou des organismes n'hésitent pas à solliciter l'aide de l'Union pour connaître ses recommandations en termes de conditions de travail ou de rémunération. La grille tarifaire du site Web de l'UNEQ cumule le plus grand nombre de consultations et le secrétariat reçoit chaque semaine de multiples questions et demandes sur les conditions proposées aux artistes de la littérature dans le cadre de diverses activités.

3.3.2. LOI SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

Adoptée en juin 2022, la nouvelle *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène S-32.1* donne désormais à la littérature (ainsi qu'aux métiers d'art et à l'art visuel) les mêmes pouvoirs que les autres secteurs artistiques en obligeant les producteurs et diffuseurs à négocier des ententes collectives avec les associations représentatives et en fixant des conditions minimales obligatoires. En 2022-2023, l'UNEQ avait envoyé des avis de négociation à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et au groupe Sogides. Quelques rencontres avaient eu lieu avant que la réponse des artistes de la littérature aux propositions de cotisations syndicales intérimaires et de vente de la Maison des écrivains impose l'interruption temporaire des discussions entre l'UNEQ et les éditeurs. Le nouveau cadre législatif dans lequel l'UNEQ opère désormais et ses implications concrètes pour les artistes de la littérature exigent une importante gestion de

changement dans une approche structurée qui permette à tous.tes de mieux s'adapter aux nouvelles réalités. Les artistes ont demandé plus d'informations, de transparence, de communications et de consultations – les négociations avec les éditeurs et les diffuseurs pourront reprendre lorsque ces objectifs seront atteints. Les éditeurs et les diffuseurs comprennent les enjeux auxquels l'UNEQ doit faire face et attendent un retour à la table des négociations en 2025.

Le conseil d'administration a suivi une formation sur la loi S-32.1, exploré les travaux déjà effectués, consulté la documentation pertinente. En collaboration avec la nouvelle équipe permanente, ils et elles ont établi un plan d'action qui s'inscrit dans ses orientations stratégiques et dans la gestion de ce changement, en proposant une affiliation à une centrale syndicale et en planifiant un grand chantier consultatif.

3.3.3. PROPOSITION D’AFFILIATION À LA FNCC-CSN

En février 2024, le conseil d’administration de l’UNEQ a proposé à ses membres une affiliation à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et à la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN). Le vote des membres sur cette proposition aura lieu lors d’une assemblée générale extraordinaire, le samedi 4 mai 2024, en mode hybride.

En amont, l’UNEQ a produit des documents explicatifs et tenu près d’une douzaine d’assemblées de cuisine, du 22 mars au 20 avril, afin d’échanger avec les artistes de la littérature sur le sujet, de répondre à leurs questions et d’entendre leurs points de vue. Un peu plus d’une centaine d’artistes y ont participé en tout. Les conversations ont été riches et conviviales. Les représentant.e.s de l’UNEQ – conseil d’administration et direction générale – et de la FNCC-CSN ont eu l’occasion d’expliquer les raisons qui ont motivé cette proposition ainsi que les modalités et procédures applicables.

3.3.4. PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE



Depuis la dénonciation concertée qui a eu lieu en juillet 2020 à propos des comportements malsains qui sont trop souvent subis dans le milieu littéraire, l’UNEQ a multiplié ses actions et ses services pour répondre aux enjeux en matière de harcèlement psychologique et sexuel.

La distribution du dépliant *Pour un milieu du livre exempt de harcèlement psychologique et sexuel*, qui présente les principaux renseignements et les ressources essentielles, se poursuit avec les divers partenaires du milieu du livre – librairies, maisons d’édition, salons du livre, associations artistiques, etc. De même, le guide et le questionnaire de mises en situation sont toujours accessibles, gratuitement, sur la plateforme L’auteur autonome (uneq.edupformance.com). La collaboration entre l’UNEQ et l’organisme L’Aparté, spécialisé dans la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu culturel, se poursuit également, que ce soit dans le cadre d’études et de réflexions visant à promouvoir des comportements sains et respectueux ou, plus spécifiquement, pour aider les victimes de harcèlement ou d’agression qui livrent de bouleversants témoignages à l’UNEQ.

L’adoption, le 3 juin 2022, de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d’art et de la scène* permet aux artistes et aux travailleur.euse.s de la culture salarié.e.s ou autonomes non couvert.e.s par une entente collective d’avoir accès aux recours judiciaires en cas de harcèlement et de violence sexuelle dans leur milieu de travail.

Le mardi 18 avril 2023, Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, a annoncé l’octroi d’une aide financière supplémentaire de 3 M\$ sur trois ans à la Clinique juridique Juripop pour bonifier les activités de L’Aparté. Créé en 2018 à la suite des répercussions du mouvement #MoiAussi sur le milieu de la culture, L’Aparté bonifie ainsi son offre grâce au soutien du gouvernement du Québec et peut dès maintenant représenter gratuitement les artistes et les travailleuses et travailleurs de la culture admissibles devant le Tribunal administratif du travail.

Vous êtes victime ou témoin de harcèlement ou de violence dans le milieu littéraire ? Signalez ce cas sans délai à votre syndicat professionnel, l'UNEQ, en contactant Geneviève Lauzon, directrice générale : 514 849-8540 poste 228 (sans frais : 1 888 849-8540 poste 228), g.lauzon@uneq.qc.ca.

Pour obtenir gratuitement une aide confidentielle ou de l'information juridique, contactez l'organisme L'Aparté, spécialisé dans la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu culturel : 450 396-9449, aparte@juripop.org, aparte.ca.

3.4. SOUTIEN FINANCIER

3.4.1. PARTENAIRES-RABAIS

Les membres de l'UNEQ continuent de bénéficier de rabais dans plusieurs dizaines de librairies indépendantes et papeteries à travers toutes les régions du Québec, ainsi que d'abonnements à prix réduits à des périodiques culturels et d'entrées gratuites dans de multiples salons et festivals du livre. En 2023-

2024, de nouveaux partenaires se sont ajoutés, notamment la revue *Liberté*, la plateforme Pavillons et la chaîne Omer DeSerres. Les offres et les partenaires se trouvent sur la page du site Web au : <https://www.uneq.qc.ca/services/partenaires/>.

3.4.2. PETITES ANNONCES

L'UNEQ offre un service de petites annonces gratuit pour ses membres. Celui-ci donne droit à un affichage de trois mois sur le site de l'UNEQ. Pour en bénéficier, il suffit de transmettre le texte de votre annonce au secrétariat de l'Union, à ecrivez@uneq.qc.ca.

En 2023-2024, plusieurs membres de l'UNEQ ont fait connaître leurs offres de services ou ont lancé des recherches d'aide.

3.4.3. FONDS DE SECOURS YVES-THÉRIAULT

Au printemps 1983, la Brasserie Molson a remis à l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) la bourse de 5 000 \$ qui n'avait pas été attribuée dans le cadre du Prix Jean-Béraud/Molson en 1982. L'UNEQ, comme l'avaient alors suggéré les membres du dernier jury du Prix Jean-Béraud/Molson, a créé un fonds de secours à l'intention des écrivain.e.s qui pourraient se retrouver dans le besoin. Le nom d'Yves Thériault lui a été attribué, avec l'accord enthousiaste de la succession. En mai

1995, à même les ressources financières générées par le programme de reprographie administré par l'UNEQ, le conseil d'administration a décidé de porter à 100 000 \$ le capital du fonds de secours Yves-Thériault. En juin 2018, le fonds a été transféré à la Fondation Lire pour réussir, qui en assure aujourd'hui la gestion.

Le fonds de secours Yves-Thériault a pour mandat d'apporter une aide ponctuelle à un.e écrivain.e qui fait face à des difficultés

financières en lui octroyant, sur demande, un prêt sans intérêt ou une bourse d'au plus 1 500 \$.

3.4.4. BOURSES DE CRÉATION CHARLES-GAGNON, JEAN-MARIE-POUPART, JEAN-PIERRE-GUAY



Bourse Charles-Gagnon

Créée en 2019 par la Fondation Lire pour réussir, la bourse Charles-Gagnon est assortie d'un montant de 3 000 \$. Cette bourse est remise une fois l'an à un.e écrivain.e du Québec, membre ou non de l'UNEQ, pour un projet d'écriture en cours d'achèvement. Deux genres littéraires sont admissibles à ce concours annuel : l'essai et l'ouvrage à caractère historique (monographie, biographie). Cette bourse a vu le jour grâce à un don de 30 000 \$ à la Fondation Lire pour réussir. Cette dernière a mandaté l'UNEQ pour gérer ce concours en son nom.

En 2023, c'est le dossier de l'écrivain Ralph Elawani qui a retenu l'attention du jury pour un projet d'essai littéraire intitulé *Le foyer progressif*, portant sur l'ambiguïté derrière la notion de « progrès », l'obsession autour de cette notion, ainsi que sur son impact sur la création, la réception et la diffusion des œuvres. Le jury a souligné un dossier cohérent, un sujet d'une grande pertinence, exploré dans une langue maîtrisée : « La promesse d'un essai vigoureux et fort stimulant. »

Le jury multirégional était formé de l'écrivain Gérald Baril, de l'essayiste et journaliste Jean-François Nadeau et de l'historienne et romancière Anne-Marie Sicotte.

Bourse Jean-Marie-Poupart

Créée en 2021 par la Fondation Lire pour réussir, la bourse Jean-Marie-Poupart, assortie d'un montant de 3 000 \$, honore la mémoire de l'écrivain Jean-Marie Poupart (1946-2004). La Fondation Lire pour réussir a mandaté l'UNEQ pour gérer ce concours.

Cette bourse est remise à un.e écrivain.e du Québec, membre ou non de l'UNEQ, ayant déjà publié deux ouvrages littéraires chez des éditeurs agréés ou reconnus et qui prévoit explorer un nouveau genre littéraire, hors de sa pratique artistique habituelle, ou alors s'aventurer dans un autre champ artistique pour un projet en cours ou à venir. Il s'agit donc d'une bourse d'exploration.

Le jury, formé des écrivaines Réjane Bougé, Mélanie Gélinas (lauréate 2022) et Mikella Nicol (lauréate 2021), a décerné la bourse 2023 à la romancière Manon Louisa Auger, qui a choisi de se plonger dans l'écriture théâtrale pour explorer la vie de Sophie Tolstoï, épouse du grand écrivain russe, à partir de son journal intime. Les membres du jury ont souligné que « l'autrice a su démontrer, à travers sa soumission, mais également ses publications passées, une véritable passion pour les figures féminines malmenées ou oubliées par l'Histoire. En ce sens, sa démarche est sincère et prometteuse.

Bourse Jean-Pierre-Guay — Caisse Desjardins de la Culture

Inaugurée en 2012 par l'UNEQ, la bourse d'écriture Jean-Pierre-Guay — Caisse Desjardins de la Culture est remise une fois l'an à un.e membre de l'UNEQ pour un projet de fiction en cours d'achèvement. Offerte par la Caisse Desjardins de la Culture et dotée d'un montant de 3 000 \$, cette bourse honore la mémoire de Jean-Pierre Guay, écrivain dont le travail à la présidence de l'UNEQ de 1982 à 1984 a marqué l'évolution des conditions socioéconomiques des écrivain.e.s, notamment par un règlement important dans le dossier des droits de reprographie et par la création du Fonds de secours Yves-Thériault.

En 2023, la bourse d'écriture Jean-Pierre-Guay — Caisse Desjardins de la Culture a récompensé le poète Michel Pleau pour son projet de recueil de poésie dont le titre provisoire était alors *Sur la galerie : photographie de la lumière*, basé sur des paysages qu'il découvre depuis son nouvel appartement. Le jury a souligné la très grande qualité de son écriture et un parcours qui nécessite d'être toujours encouragé : « Avec cette suite, le poète au parcours remarquable poursuit l'approfondissement d'une œuvre influente et empreinte de lumière. »

Le jury, dont les membres étaient tous.te.s issu.e.s de la région Capitale Nationale, clin d'œil à la lauréate 2022 Valérie Forgues, était constitué de Martine Latulippe, de Jean Sioui et de Christiane Vadnais. Depuis 2018, l'UNEQ forme des jurys régionaux pour les bourses Jean-Pierre-Guay — Caisse Desjardins de la Culture et Charles-Gagnon, pour reconnaître l'apport de ses membres en région.

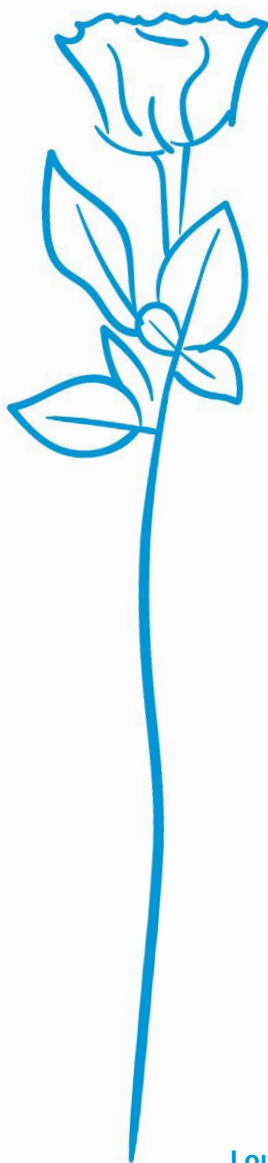


« Je voulais vous dire combien ce fut un plaisir de discuter avec vous. Vos conseils et votre bienveillance ont été une source d'inspiration et m'ont encouragée à poursuivre mes aspirations.

Votre intérêt pour mon parcours et vos encouragements ont renforcé ma détermination. »

- CORINNE ROUCOULES

In memoriam



Caroline Dawson

Décédée le 19 mai 2024

Élaine Audet

Décédée le 7 février 2024

Daniel Puskas

Décédé le 17 janvier 2024

Normand de Bellefeuille

Décédé le 8 janvier 2024

Émile Martel

Décédé le 22 novembre 2023

Pierre Roy

Décédé le 25 octobre 2023

Michel Gladu

Décédé le 20 octobre 2023

Jacques Garneau

Décédé le 6 octobre 2023

Denis Monette

Décédé le 4 septembre 2023

Luiz Saraiva

Décédé le 9 juillet 2023

Louis Gauthier, président de l'UNEQ de 1996 à 1998

Décédé le 28 juin 2023

François Hébert

Décédé le 30 mai 2023

Odile-Marie Tremblay

Décédée le 26 avril 2023



UNEQ

UNION DES ÉCRIVAINES
ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

3492, AVENUE LAVAL
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 3C8

ecrivez@uneq.qc.ca

L'UNEQ bénéficie du soutien financier de :



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts



CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL

Québec 